

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 05 octobre 2015 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault	Madame Martine Lavoie
Madame Karine Pageau	Monsieur Serge Ménard
Madame Noëlle Jodoin	Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général est aussi présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Adoption de l'ordre du jour**

### **2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015.

### **3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

### **4- Administration générale**

4.1 Fin du contrat avec HB Entretien pour la conciergerie.

4.2 Demande d'adhésion à Radio Acton

4.3 Offre de la Pensée de Bagot pour le cahier sur l'habitation.

4.4 Pancartes de bienvenue (devis).

### **5- Sécurité publique et sécurité civile**

5.1 Service régional de prévention incendie.

5.2 Programme d'aide financière concernant la formation des pompiers.

5.3 Offre de services de la firme Icarium.

### **6- Transport routier**

6.1 Adjudication de la soumission pour la pose de ponceaux dans le chemin de l'École.

6.2 Décompte progressif # 1 pour la pose de ponceaux transversaux dans le rang de l'Égypte.

6.3 Entreposage de la niveleuse.

6.4 Adjudication de la soumission concernant les services professionnels chemin Fournier (contrôle de qualité).

6.5 Soumission 2015-2016 sel à déglacer.

6.6 Renouvellement de location et entretien des bornes sèches 2015-2016.

6.7 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. Pour l'entretien d'hiver de la borne sèche sur la propriété de monsieur André Goderre.

6.8 Ferme Ludrey (Déneigement).

### **7- Hygiène du milieu**

7.1 Offre de services pour la mesure des boues aux étangs aérés.

7.2 Lettre de monsieur Jean-Marc Vaillancourt (test de coloration).

7.3 Adoption du budget 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

- 8.1 Dépôt du registre d'approbation référendaire concernant le projet de règlement numéro 2015-103 amendant le règlement no. 2006-22 intitulé règlement d'urbanisme afin de modifier les distances entre les bâtiments agricoles et les silos.

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

Aucun item.

**10- Avis de motion**

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-105 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2016.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-106 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.
- 10.3 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-107 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.
- 10.4 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-108 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

- 11.1 Adoption du règlement numéro 2015-103 amendant le règlement no. 2006-22 intitulé règlement d'urbanisme afin de modifier les distances entre les bâtiments agricoles et les silos.

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

- 12.1 Achat de 17,000 litres de magnésium pour le traitement d'abrasif.
- 12.2 Achat de poussière de roche.
- 12.3 Achat d'un ponceau transversal pour le rang de l'Égypte.
- 12.4 Demande de monsieur Pierre Montfils (nettoyage de fossé de chemin).
- 12.5 Clôture chez monsieur Pierre Terrault.
- 12.6 Usine d'épuration des eaux usées (mandat à LTD Construction).
- 12.7 Pont chemin de Saint-Dominique.
- 12.8 Formation CSST.
- 12.9 Dépôt des lettres d'approbation du MAMOT et du MTQ concernant la programmation de réfection du 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, Petit-10<sup>e</sup> et rang de l'Égypte.
- 12.10 Règlement d'emprunt temporaire (article 1093 du Code municipal).
- 12.11 Adjudication de la soumission pour la réfection du chemin Fournier.
- 12.12 Embauche de deux surveillants de patinoire.

**13- Période de questions.**

**14- Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

**1- Adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 354-10-2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Achat de 17,000 litres de magnésium pour le traitement d'abrasif.
- 12.2 Achat de poussière de roche.
- 12.3 Achat d'un ponceau transversal dans le rang de l'Égypte.
- 12.4 Demande de monsieur Pierre Montfils (nettoyage de fossé de chemin).
- 12.5 Clôture chez monsieur Pierre Terrault.
- 12.6 Usine d'épuration des eaux usées (mandat à LTD Construction).
- 12.7 Pont chemin de Saint-Dominique.
- 12.8 Formation CSST.
- 12.9 Dépôt des lettres d'approbation du MAMOT et du MTQ concernant la programmation de réfection du 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, Petit-10<sup>e</sup> et rang de l'Égypte.
- 12.10 Règlement d'emprunt temporaire (article 1093 du Code municipal).
- 12.11 Adjudication de la soumission pour la réfection du chemin Fournier.
- 12.12 Embauche de deux surveillants de patinoire.

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015**

### **Résolution 355-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 telles que rédigées.

### **ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

#### **3.1 Comptes à payer**

### **Résolution 356-10-2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 23,212.62\$, les comptes payés au montant de 138,620.16\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 05 octobre 2015 au montant de 169,969.80\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Fin du contrat avec HB Entretien pour la conciergerie**

Considérant que la firme HB Entretien met fin à son contrat conformément aux articles 9 et 10 de l'entente;

### **Résolution 357-10-2015**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mettre fin à l'entente et d'autoriser le directeur général à aller en appel de candidature pour le poste de service de conciergerie des immeubles municipaux.

#### **4.2 Demande d'adhésion à Radio Acton**

Considérant que les élus ont pris connaissance des modalités d'adhésion à Radio Acton;

#### **Résolution 358-10-2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prendre le forfait # 3 au montant de 150\$, taxes en sus.

#### **4.3 Offre de la Pensée de Bagot pour le cahier sur l'habitation**

Les élus prennent connaissance de l'offre de la Pensée de Bagot concernant une publication de la municipalité dans le cadre du cahier habitation sur la construction.

#### **Résolution 359-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas participer au cahier sur l'habitation.

#### **4.4 Panneaux de bienvenue (devis)**

#### **Résolution 360-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de Eskabo Design pour effectuer quatre (4) panneaux de bienvenue au montant de 2,697.90\$, taxes incluses, selon le devis SQ-42 émis par Eskabo Design.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Service régional de prévention incendie**

Les membres du conseil prennent connaissance du projet d'entente intermunicipale en matière de prévention incendie.

#### **Résolution 361-10-2015**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de démontrer à la MRC des Maskoutains l'intérêt de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dans cette phase exploratoire.

#### **5.2 Programme d'aide financière concernant la formation des pompiers**

*Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;*

*Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;*

*Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;*

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton prévoit la formation de huit (8) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

#### **Résolution 362-10-2015**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

#### **5.3 Offre de services de la firme Icarium**

Considérant l'offre de service de la firme Icarium pour un mandat de support en gestion au service d'incendie de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant l'échéancier suggéré au niveau budgétaire;

#### **Résolution 363-10-2015**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de service soumise par la firme Icarium en date du 29 septembre 2015 au montant d'environ 11,250\$, taxes en sus, et d'autoriser le directeur général à signer l'offre de service pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

### **TRANSPORT ROUTIER**

#### **6.1 Adjudication de la soumission pour la pose de ponceaux dans le chemin de l'École**

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la pose de ponceaux dans le chemin de l'École;

Considérant qu'ont soumissionné :

Excavation F. Paquette ltée :	22,847.60\$, taxes incluses;
Excavation Réal Couture inc. :	31,608.93\$, taxes incluses;

#### **Résolution 364-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Excavation F. Paquette Ltée étant la soumissions la plus basse conforme au montant de 22,847.60\$, taxes incluses, pour la pose de ponceaux dans le chemin de l'École.

#### **6.2 Décompte progressif # 1 pour la pose de ponceaux dans le rang de l'Égypte**

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains relativement au paiement du décompte progressif # 1 pour la pose de ponceaux dans le rang de l'Égypte;

#### **Résolution 365-10-2015**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le formulaire administratif du décompte progressif # 1 et d'autoriser le paiement de 96,610.43\$, taxes incluses, à Bertrand Ostiguy inc.

#### **6.3 Entreposage de la niveleuse**

#### **Résolution 366-10-2015**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entrepriser la niveleuse chez monsieur Alain Junior Fontaine au 1631 chemin de Roxton à Saint-Valérien-de-Milton et d'allouer un montant 700\$ de location pour la saison hivernale décembre 2015 à avril 2016. Que notre courtier d'assurance en soit informé et qu'une assurance contre le vol, le vandalisme et le feu couvre ladite niveleuse Champion 740A, n/s : 29658.

#### **6.4 Adjudication de la soumission concernant les services professionnels chemin Fournier (contrôle de qualité)**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite afin d'avoir des services professionnels pour le contrôle de qualité dans le chemin Fournier;

Considérant qu'ont soumissionné;

Laboratoire de la Montérégie :	856.56\$, taxes incluses;
Services EXP inc :	1069.27\$, taxes incluses;
Englobe Corp. :	1356.71\$, taxes incluses
Labo SM inc. :	1710.83\$, taxes incluses;

#### **Résolution 367-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Laboratoire de la Montérégie pour le montant de 856.56\$, taxes incluses.

#### **6.5 Soumission 2015-2016 sel à déglacer**

#### **Résolution 368-10-2015**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions

par voie d'invitation pour l'achat de 250 tonnes de sel à déglacer (chlorure de sodium NaCL) en vrac et de mandater le directeur général à expédier les devis de soumissions. La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes et n'encourt aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

#### **6.6 Renouvellement de location et entretien des bornes sèches 2015-2016**

##### **Résolution 369-10-2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise des dépenses au montant de 450\$ pour la location d'un droit d'accès déneigé pour l'année 2015-2016 à la borne-fontaine sèche de la Municipalité chez monsieur François Bérubé, 633 Grande Ligne à Saint-Valérien-de-Milton et chez madame Réjeanne Goyette, 1510, 6<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton.

Sur même proposition, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise le Maire ou le Maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer avec monsieur Bérubé et madame Goyette, le document préparé à cet effet par la Municipalité.

#### **6.7 Contrat forfaitaire avec Ferme Beau-Porc enr. pour l'entretien d'hiver de la borne sèche sur la propriété de monsieur André Goderre**

Considérant qu'il y a une borne sèche pour lutter contre les incendies sur la propriété de monsieur André Goderre sis au 1627 11<sup>e</sup> rang à Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il faut déneiger l'accès à la borne sèche sur le bord du 11<sup>e</sup> rang et un emplacement afin de permettre aux camions d'incendie de se stationner lors d'interventions;

##### **Résolution 370-10-2015**

Il est proposé madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signer une entente à intervenir avec Ferme Beau-Porc enr. pour le déblaiement de la neige pour l'accès aux camions à la borne sèche et le stationnement nécessaire pour la somme forfaitaire de 450\$ pour l'année 2015-2016 et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

*Monsieur Luc Tétrault déclare qu'il a des intérêts pécuniaires dans le point suivant et se retire de la table des délibérations.*

#### **6.8 Ferme Ludrey (Déneigement)**

Considérant que la municipalité utilise une fosse à purin désaffectée, propriété de Ferme Ludrey, à titre de réservoir d'eau en cas d'incendie ;

Considérant que le site doit être déneigé en tout temps pour avoir accès en cas d'urgence ;

Considérant les frais donnés aux autres propriétaires où sont situés les bornes sèches ;

##### **Résolution 371-10-2015**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer un coût de 450\$ pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès à la borne sèche sis sur la propriété de Ferme Ludrey pour la saison 2015-2016, de verser un montant de 272\$ pour défrayer l'électricité et que le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

*Monsieur Luc Tétreault reprend son siège à la table des délibérations.*

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1 Offres de services pour la mesure des boues aux étangs aérés**

Considérant que la firme Aquatech et Écho-Tech H2O ont soumis une proposition de services professionnels concernant la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant les offres de services :

Aquatech :	2,200\$, taxes en sus;
Écho-Tech :	2,550\$, taxes en sus;

### **Résolution 373-10-2015**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de Aquatech pour effectuer la mesure de boue des deux étangs aérés, échantillonnage des boues et analyse de siccité (4 cellules) pour la somme de 2,200\$, taxes en sus.

### **7.2 Lettre de monsieur Marc Vaillancourt (Déplacement inutile et test de coloration)**

Considérant la lettre de monsieur Marc Vaillancourt en date du 14 août 2015 relativement à son objection au déplacement inutile et le test de coloration;

Considérant les explications données;

### **Résolution 374-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer monsieur Marc Vaillancourt qu'il doit s'acquitter des facturations de déplacement inutile et de coloration. Que la régie soit avisée de ne plus passer à cette adresse.

### **7.3 Adoption du budget 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

**Considérant** que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et nous l'a transmis pour adoption;

### **Résolution 375-10-2015**

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :



Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2016, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

## **URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **8.1 Dépôt du registre d'approbation référendaire concernant le projet de règlement numéro 2015-103 amendant le règlement no. 2006-22 intitulé règlement d'urbanisme afin de modifier les distances entre les bâtiments agricoles et les silos**

Le registre d'approbation référendaire est déposé.

## **LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

9.1 Aucun item.

## **10 AVIS DE MOTION**

### **10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-105 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2016**

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-105 décrétant les taux de taxations et tarifications pour l'exercice financier 2016.

### **10.2 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-106 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité**

Monsieur Jean-Guy Jacques donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-106 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

### **10.3 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-107 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité**

Madame Noëlle Jodoin donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-107 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité.

### **10.4 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-108 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité**

Madame Karine Pageau donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement 2015-108 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité.

## **11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

**11.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-103 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2006-22 INTITULÉ RÈGLEMENT D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER LES DISTANCES MINIMALES ENTRE LES BÂTIMENTS AGRICOLES ET LES SILOS.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut modifier les distances minimales entre les bâtiments que pour les silos par rapport aux autres bâtiments agricoles;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été donné par monsieur Luc Tétreault le 03 août 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 445 du Code municipal, les élus ont reçu le projet de règlement deux jours juridiques avant la séance et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Résolution 376-10-2015**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de décréter ce qui suit:

**PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

- 1- Le présent règlement s'intitule deuxième projet de règlement numéro 2015-103 modifiant le règlement no. 2006-22 intitulé, RÈGLEMENT D'URBANISME, afin de modifier les distances minimales entre les bâtiments agricoles et les silos.
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

**PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT**

- 3 L'article 14.5.4 de la section : *zonage* est remplacé par celui-ci.

14.5.4 Distance entre bâtiment sur un même terrain

*Un bâtiment accessoire ou un bâtiment de service doit être érigé à une distance minimale de trois (3) mètres de tout autre bâtiment situé sur le même terrain. Cette distance est mesurée à partir du mur extérieur des bâtiments.*

Malgré les dispositions qui précèdent, aucune distance minimale n'est requise entre les silos et entre un silo et tout autre bâtiment agricole. Aucune distance n'est requise entre les cribles à maïs.

**PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

- 4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 5 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 03 août 2015  
Adoption du premier projet de règlement : 03 août 2015  
Transmission du premier projet à la MRC des Maskoutains : 04 août 2015  
Avis public de l'assemblée de consultation : 04 août 2015  
Assemblée publique de consultation : 14 septembre 2015  
Adoption du second projet de règlement : 14 septembre 2015  
Transmission du deuxième projet à la MRC des Maskoutains : 15 septembre 2015  
Avis public de l'avis d'une demande pour participer  
À un référendum : 15 septembre 2015  
Adoption du règlement : 05 octobre 2015  
Transmission du règlement à la MRC des Maskoutains : 06 octobre 2015.  
Approbation du règlement et certificat de conformité émis par la MRC des Maskoutains :  
Avis public de promulgation du règlement 2015-103 :  
Transmission à la MRC des Maskoutains d'une copie certifiée conforme du règlement 2015-103 accompagné de l'avis de promulgation :

## **12 AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Traitement de l'abrasif pour les chemins d'hiver**

Considérant que les compagnies Calclo et Multi Routes ont soumis des prix pour l'achat de 17,000 litres de magnésium pour le pré-trempe d'abrasif ;

Considérant que les prix sont :

Calclo :	17,000 litres X 0.4106/litre	6,980.20\$, taxes en sus ;
Multi Routes :	17,000 litres X 0.48/litre	8,160.00\$, taxes en sus ;

#### **Résolution 377-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter 17,000 litres de magnésium chez Calclo pour le prix de 6,980.20\$, taxes en sus.

### **12.2 Achat de poussière de roche**

#### **Résolution 378-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter 1500 tonnes de poussière de roche pour les chemins d'hiver chez Excavation F. Paquette ltée incluant le transport pour la somme de 18,975.00\$, taxes en sus.

### **12.3 Achat d'un ponceau transversal pour le rang de l'Égypte**

Considérant qu'il faut installer un ponceau transversal supplémentaire dans le rang de l'Égypte ;

#### **Résolution 379-10-2015**

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter un ponceau chez le Centre du Ponceau Courval inc., selon l'offre # 365 au montant de 3,278.52\$, taxes incluses et de faire poser le dit ponceau par Excavation Réal Couture inc.

### **12.4 Demande de monsieur Pierre Montfils (nettoyage de fossé de chemin)**

Considérant que monsieur Pierre Montfils demande à ce que le fossé de chemin longeant sa propriété portant le numéro de lot 3 841 913 du cadastre du Québec soit nettoyé afin que l'eau du champ puisse se drainer ;

#### **Résolution 380-10-2015**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Excavation Réal Couture inc. afin d'exécuter les travaux qui sont estimés à environ 1,392.00\$, taxes en sus.

### **12.5 Clôture chez monsieur Pierre Terrault**

Considérant la demande de monsieur Pierre Terrault à l'effet que la municipalité remplace sa clôture qui fut enlevée lors des travaux effectués dans le 6<sup>e</sup> rang lors de la phase 1 ;

#### **Résolution 381-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur des travaux publics afin de remplacer la clôture chez monsieur Pierre Terrault.

### **12.6 Usine d'épuration des eaux usées (mandat à Construction LTD inc.)**

Considérant que des fissures ont été remarquées à l'intérieur de l'usine d'épuration des eaux et que le crépi est décollé à certains endroits à l'extérieur de la bâtisse ;

#### **Résolution 382-10-2015**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Construction LTD inc. afin d'obtenir une expertise de la situation.

### **12.7 Pont chemin de Saint-Dominique**

Considérant que des citoyens ainsi que l'entrepreneur en entretien des chemins d'hiver ont porté plaintes à l'effet que la jonction du tablier du pont du chemin de Saint-Dominique et l'assiette du chemin en tant que tel se démarque par une dénivellation marquante ;

Considérant que l'assiette du chemin est plus basse que le tablier du pont ;

Considérant que lorsque des véhicules se dirigent en direction est vers le village de Saint-Valérien-de-Milton, ils sursautent au passage de cette jonction et tendent vers la voie inverse ;

Considérant qu'il y a danger de collision avec les véhicules de la voie inverse se dirigeant vers l'ouest ;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'accumulation d'eau mais bien d'un défaut de structure de la chaussée versus la structure du tablier du pont ;

Considérant que le problème s'accroît et qu'il y a de la sécurité routière ;

#### **Résolution 383-10-2015**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'expédier ladite résolution au ministère des Transports au soin de monsieur Yvon Leroux afin que le ministère agisse le plus tôt possible afin de remédier à la situation en effectuant les corrections nécessaires pour uniformiser l'assiette du chemin de Saint-Dominique avec le tablier du pont enjambant la rivière Noire et ce avant la période hivernale.

#### **12.8 Formation CSST**

Considérant que le directeur du service contre les incendies demande à suivre une formation organisée par la CSST le 29 octobre 2015 qui aura lieu à Granby ;

Considérant que cette formation d'une journée aura comme thème : *S'unir pour mieux prévenir* ;

#### **Résolution 384-10-2015**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par Madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de monsieur Sylvain Laplante et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 80\$ ainsi que les frais relatifs au déplacement et repas le tout conformément à la réglementation en vigueur.

#### **12.9 Dépôt des lettres d'approbation du MAMOT et du MTQ concernant la programmation de réfection du 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, Petit-10<sup>e</sup> et rang de l'Égypte**

Les élus prennent connaissance des lettres du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire et du ministère des Transports et celles-ci sont déposées.

#### **12.10 Règlement d'emprunt temporaire (article 1093 du Code municipal)**

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de par sa lettre du 02 octobre 2015, a approuvé le règlement d'emprunt # 2015-99 au montant de 1,630,244\$ ;

Considérant que la municipalité peut, en vertu de l'article 1093 du Code municipal, décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

Considérant que les paiements se feront par décomptes progressifs approuvés par monsieur Jean Beauchesne, ingénieur chez WSP Canada;

#### **Résolution 385-10-2015**

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- De soumettre une demande d'emprunt temporaire de l'ordre de 1,630,244\$ pour le folio 326 auprès du centre financier aux entreprises de la Yamaska ;
- Que cet emprunt soit assujéti au taux préférentiel ;
- Que cet emprunt soit effectué sous forme de déboursé et de remboursement manuel ;
- Que le maire, madame Raymonde Plamondon et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Robert Leclerc, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tout document ou pièce justificative relativement à la réalisation de cet emprunt temporaire.

#### **12.11 Adjudication de la soumission pour la réfection du chemin Fournier**

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien de Milton a demandé des soumissions publiques pour la réfection du chemin Fournier ;

Considérant qu'ont soumissionné :

Bertrand Ostiguy inc. :	182,978.11\$, taxes incluses ;
Excavation F. Paquette ltée :	186,652.50\$, taxes incluses ;
Gestion Dexsen inc. :	197,525.90\$, taxes incluses ;
Eurovia Québec Construction inc. :	206,301.29\$, taxes incluses ;
Pavage Maska inc. :	244,048.02\$, taxes incluses ;

#### **Résolution 386-10-2015**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Bertrand Ostiguy inc. étant la soumission la plus basse conforme et de payer la dépense à même le surplus non affecté.

#### **12.12 Embauche de deux surveillants de patinoire**

#### **Résolution 387-10-2015**

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la coordonnatrice en loisirs afin d'aller en appel de candidatures pour deux surveillants pour la patinoire.

### **13 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

### **14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

#### **Résolution 388-10-2015**

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H50

---

Raymonde Plamondon  
Maire

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 05 octobre 2015.

---

Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*